



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de GALLERON (Ioana), SOMMOVIGO (Barbara), « [L'Andrienne] Notice sur l'établissement du texte », *Théâtre complet*, Tome II, BARON (Michel), p. 175-176

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-05676-8.p.0175](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-05676-8.p.0175)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2018. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## NOTICE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

*L'Andrienne* a connu deux éditions du vivant de son auteur. Les différences entre ces deux éditions ne sont pas substantielles. Nous adoptons comme texte de base pour l'établissement du texte celui de l'édition originale de 1704.

### L'ÉDITION ORIGINALE

L'ANDRIENNE / COMEDIE. /Par M. BARON. / A PARIS, /Chez PIERRE RIBOU, à la descente / du Pont-Neuf, près des Augustins, / à l'Image S. Louïs. / M.DC.XCCIV. / Avec Privilege du Roy.

Cette édition in-12, comportant 100 pages, a été enregistrée sur le livre de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris le 13 août 1703. La date en chiffres romains qui apparaît sur le frontispice est manifestement erronée, M.DC.XCCIV (sic pour M.DCC.IV), alors que le nom de l'auteur y apparaît correctement. La pièce est précédée d'une préface « Au lecteur ». Il s'agit du texte de base de notre édition. Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque Nationale de France sous la cote Yf. 4982.

L'édition présente peu de négligences sauf, par exemple, une numérotation erronée des scènes à partir de la scène 4 du premier acte, que nous avons corrigée d'après l'édition 1729 sans le signaler ultérieurement.

AUTRES ÉDITIONS COLLATIONNÉES  
POUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

1° / L'ANDRIENNE / COMEDIE. / Par M. Baron. / A Paris, / Chez la Veuve de PIERRE RIBOU, Libraire, / ruë & vis-à-vis la Comedie Françoise. / M.DCC.XXIX. / Avec Approbation & Privilège du Roy.

Cette édition in-12, comportant 105 pages, publiée par la veuve de Pierre Ribou, présente une Approbation et un Privilège propres. Le nom de l'auteur est explicité sur le frontispice. Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque Nationale de France sous la cote 8° Yth.867.

Il s'agit d'une édition qui vise à améliorer la compréhension du texte, à rendre sa lecture beaucoup plus facile et immédiate sans pour autant opérer de nombreux changements.

2° LE / THEATRE / DE MONSIEUR / BARON, / AUGMENTÉ DE DEUX PIÉCES / qui n'avoient point encore été im- / primées, & de diverses Poësies du / même Auteur. / TOME SECOND. / A PARIS, / Chez PIERRE-JACQUES RIBOU, Libraire, / vis-à-vis la Comedie Françoise, à l'Image / Saint Louïs. / M. DCC. XXXVI. / Avec Approbation & Privilège du Roi.

*L'Andrienne* figure aux pages 1 à 143 du second tome du recueil. C'est la première édition posthume du texte. Le privilège du roi, daté du 4 juin 1734, accorde au libraire le droit d'imprimer le texte « autant de fois que bon lui semblera » pour une période de six ans et l'approbation, datée du 2 juin 1735, déclare « qu'on pouvoit en permettre l'impression ». Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque Nationale de France sous la cote Yf. 8169-8170.

Cette édition suit en général les changements de l'édition précédente. Toutefois, nous n'avons eu recours au texte de cette édition que lorsque toutes les éditions collationnées ne proposaient aucune leçon satisfaisante. C'est le cas, par exemple, de la didascalie de la scène 4 de l'acte IV : aucune autre édition ne donnait la liste complète des personnages sur scène.